



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.25  
5 septembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-sixième session (Deuxième partie)  
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 24. Services administratifs

1. À sa 31e séance, le 24 juin 1996, le Comité a examiné le programme 24 (Services administratifs) du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Discussion

2. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance que ce programme revêt du fait de son incidence sur les ressources financières de l'Organisation. Elles estimaient donc que le descriptif aurait dû en être plus détaillé. D'autres délégations considéraient qu'il aurait mieux valu mettre l'accent sur les objectifs à viser pour le siècle prochain que sur la situation actuelle. Elles ont indiqué qu'il aurait fallu se préoccuper des moyens de rendre l'Organisation plus efficace et productive. Selon un autre avis, le descriptif du programme était concis et contenait les grandes orientations nécessaires. L'absence d'objectifs clairs et précis a été constatée, de même que celle de critères qui permettraient de juger le programme.

3. Certaines délégations étaient d'avis que les références à la "crise financière" de l'Organisation devraient être supprimées puisqu'il n'était pas dit que celle-ci persisterait jusqu'à la fin de la période du plan. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance du paiement intégral, ponctuel et sans condition de leurs contributions par les États Membres. Elles estimaient qu'un appel à cet effet devrait être inclus dans les recommandations du Comité à l'Assemblée générale. La plupart des délégations se sont accordées à estimer

que l'accord intergouvernemental auquel il faudrait parvenir quant aux mesures à prendre pour résoudre les problèmes financiers auxquels l'ONU se heurtait de longue date, s'agissant en particulier de la question du barème des quotes-parts, était du ressort des États Membres, et non de celui du Secrétariat. Elles étaient donc d'avis qu'il conviendrait de supprimer les références à cette question. Certaines délégations ont demandé pourquoi des questions de trésorerie étaient abordées à la fois dans le sous-programme 24.1 (Services de gestion) et 24.2 (Planification des programmes, budget et comptabilité). Le Secrétariat a expliqué que les éléments d'information relatifs aux contributions figuraient dans le sous-programme 24.1 et les données relatives aux dépenses dans le sous-programme 24.2.

4. Un certain nombre de délégations étaient d'avis qu'un personnel qualifié et compétent constituait la colonne vertébrale d'une organisation quelle qu'elle soit, et que la plus grande importance devrait être accordée à cette question dans le sous-programme 24.3 (Gestion des ressources humaines). La plupart des délégations ont exprimé le regret que les relations entre l'administration et le personnel, l'équilibre entre les sexes, la répartition géographique, l'organisation des carrières, les concours nationaux et la promotion de la femme ne soient pas mentionnés dans les objectifs du sous-programme. Plusieurs délégations se sont préoccupées de la détérioration des conditions de service du personnel et de ses effets sur le moral. Les mêmes délégations étaient d'avis que les conditions de service devraient être considérées sous un angle plus large, en tenant compte des perspectives de carrière, de même que de la stabilité et des divers degrés de sécurité de l'emploi. D'autres délégations ont mis l'accent sur la nécessité de corriger le déséquilibre existant entre les nominations à titre permanent et les nominations pour une durée déterminée, ainsi que de promouvoir davantage la pratique du détachement de personnel qualifié auprès du Secrétariat de l'ONU par les États.

5. Touchant le sous-programme 24.4 (Services d'appui), la plupart des délégations ont constaté qu'aucune amélioration des installations de l'ONU n'était prévue à la rubrique Bâtiments et services commerciaux. Les mêmes délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'inclure l'amélioration des installations de l'ONU dans les objectifs du sous-programme. Une délégation était d'avis qu'il ne faudrait faire figurer parmi les activités productrices de recettes que celles qui étaient rentables. Plusieurs délégations se sont interrogées sur les objectifs des achats et transports. Un certain nombre ont constaté que le plan brossait un tableau de l'avenir, mais ne décrivait pas la situation actuelle. D'autres étaient d'avis que le programme devrait être orienté vers l'avenir et que des objectifs plus clairs auraient dû être fixés pour les activités futures.

6. Touchant le sous-programme 24.5, les délégations ont fait connaître leurs vues sur la nécessité d'améliorer l'efficacité, la qualité et la tenue des échéances des services de conférence. Certaines délégations ont souligné qu'il y avait lieu d'améliorer la qualité des traductions et de mieux assurer le respect des délais de production de la documentation, de même que d'appliquer strictement les règles régissant la production documentaire, en particulier la règle des six semaines pour la distribution. La nécessité de limiter la documentation et de tirer le meilleur parti des services de conférence a également été mentionnée. Un certain nombre de délégations estimaient qu'un

recours accru à la traduction contractuelle serait injustifié et pourrait entraîner une baisse de qualité et compromettre la confidentialité de l'information. D'autres délégations ont souligné qu'il importait d'assurer la prestation de services de conférence aux réunions de groupes régionaux et autres groupes bilatéraux et de faire respecter les règles relatives à la limitation du volume de la documentation. D'autres délégations ont mis l'accent sur la nécessité de contenir les coûts dans les limites prévues, de mettre au point des moyens de mieux déterminer les coûts et d'améliorer la planification d'ensemble des services de conférence.

[6 bis. Une délégation a proposé d'ajouter au programme un nouveau sous-programme intitulé "Contrôle interne". D'autres délégations n'étaient pas d'avis de ce faire.]

#### Conclusions et recommandations

7. La Commission a recommandé d'approuver le programme 24 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, moyennant les modifications suivantes :

a) Paragraphe 24.5 : Remplacer, dans la deuxième phrase, "crise" par "situation";

b) Paragraphe 24.6 a) : Remplacer cet alinéa par le texte suivant : "Faciliter les travaux du Comité des contributions en leur fournissant des services techniques;"

c) Paragraphe 24.6 c) : Remplacer "permettre" par "assurer";

d) Paragraphe 24.8 a) : Insérer "simple, mais efficient et" après "justice";

e) Paragraphe 24.10 a) : Ajouter à la fin de cet alinéa le texte suivant : "et améliorer la transparence dans la présentation de tous les comptes de l'Organisation afin de faciliter les processus délibératifs et décisionnels des organes intergouvernementaux";

f) Paragraphe 24.10 g) : Ajouter à la fin de cet alinéa le texte suivant : "conformément aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale et dans le strict respect de celles-ci";

g) Paragraphe 24.12 :

i) Supprimer dans l'ensemble du paragraphe toutes les occurrences de l'expression "dans son ensemble" qui suivent immédiatement le mot "Secrétariat" [début du paragraphe et alinéas a), c), d) et h)];

ii) Remplacer dans la première phrase, "répondre avec souplesse aux besoins des États Membres" par "s'acquitter de ses fonctions de manière efficiente et efficace";

h) Paragraphe 24.12 a) : Ajouter après "pleinement opérationnel;" le texte suivant : "à l'application au Secrétariat d'une politique d'organisation

/...

des carrières concernant tous les types de nomination et tenant dûment compte de la nécessité d'un équilibre approprié entre les nominations à titre permanent et les nominations à durée déterminée; au maintien de la pratique du détachement d'agents qualifiés par les États Membres auprès du Secrétariat de l'ONU";

i) Paragraphe 24.12 c) : Ajouter à la fin de l'alinéa le texte suivant : "et continuer d'organiser des concours nationaux, qui sont un bon moyen de sélectionner les candidats les mieux qualifiés";

j) Paragraphe 24.12 g) : Remplacer cet alinéa par le texte suivant : "Appliquer les conditions d'emploi approuvées par l'Assemblée générale, et prendre des mesures efficaces tendant à assurer des conditions de travail/de vie plus favorables afin d'attirer et de conserver du personnel ayant les qualifications requises et hautement performant;"

k) Paragraphe 23.12 h) :

i) Après "qualifications", insérer "- linguistiques notamment -";

ii) Après "dans le monde entier", insérer "pour faire face aux situations d'urgence";

l) Paragraphe 24.12 i) : Ajouter à la fin de l'alinéa le membre de phrase suivant : "sous réserve d'un examen plus poussé par l'Assemblée générale et de l'accord préalable de celle-ci";

m) Paragraphe 24.17 : Insérer "sous réserve de l'accord préalable de l'Assemblée générale" après le mot "domaine";

n) Paragraphe 24.18 : Remplacer "l'organisation des conférences" par "les compétences techniques nécessaires pour rénover périodiquement ces installations";

o) Paragraphe 24.20 : Remplacer le texte du paragraphe par ce qui suit : "L'objectif dans ce domaine est de restructurer la fonction achats et transports pour permettre à l'Organisation d'acquérir plus facilement, plus rapidement et à moindre coût les biens et services dont elle a besoin au Siège, dans les bureaux régionaux et pour les missions opérationnelles et, à cet égard, veiller au caractère concurrentiel, à la régularité et à la transparence des opérations;"

p) Paragraphe 24.21 b) : Supprimer cet alinéa;

q) Paragraphe 24.21 c) : Remplacer le texte de cet alinéa par ce qui suit : "Créer et tenir à jour une base de données contenant des fournisseurs de toutes les régions géographiques du monde en introduisant un mode simplifié et transparent d'agrément ainsi que des procédures permettant d'éliminer les informations périmées :"

r) Paragraphe 24.21 d) : Remplacer "rechercher" par "diversifier la base de données en recherchant continuellement";

s) Paragraphe 24.21 e) : Remplacer le texte de cet alinéa par ce qui suit : "Mettre au point un programme informatique permettant de sélectionner des fournisseurs agréés de toutes les régions géographiques afin d'assurer la concurrence, la transparence et l'équité des opérations d'achat;"

t) Paragraphe 24.21 f) : Ajouter après l'alinéa 24.21 e) un nouvel alinéa libellé comme suit : "Perfectionner encore plus la méthode permettant d'uniformiser les pratiques et procédures en matière d'évaluation des soumissions et d'adjudication des marchés;"

u) Paragraphe 24.24 a) : Ajouter à la fin de cet alinéa le membre de phrase suivant : "en veillant à l'affectation et l'utilisation rationnelles des ressources existantes en services de conférence";

v) Paragraphe 24.24 b) : Ajouter à la fin de cet alinéa le texte suivant : "en particulier en consultant régulièrement les comités et organes au Siège et dans d'autres lieux d'affectation en vue d'analyser leurs besoins et en mettant en place un système de comptabilisation des coûts";

w) Paragraphe 24.25 :

i) Après "qualifications", insérer "- linguistiques notamment -";  
ii) Insérer dans la deuxième phrase, le mot "régulièrement" avant "améliorés",

ii) Remplacer "mieux contrôlés" par "fournis tant au Secrétariat qu'à des utilisateurs extérieurs (par exemple, les organes intergouvernementaux)",

iii) Sans objet en français;

x) Paragraphe 24.28 b) : Ajouter à la fin de cet alinéa le membre de phrase : ", au moins six semaines avant chaque réunion";

y) Paragraphe 24.28 c) : Ajouter après l'alinéa 24.28 b) un nouvel alinéa libellé comme suit : "Veiller au respect des règles relatives à la documentation;"

z) [Ajouter un nouveau sous-programme - 24.6 Contrôle interne - correspondant au "programme 25 Contrôle interne actuel".]

-----